



# **BILAN DES ACTIVITÉS 2009-2010**

**ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES  
PAR LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT (CCAÉ)**

**Août 2011**

# PRODUCTION ET PUBLICATION

## Recherche

Coordination services-conseils

## Collaboration à la recherche

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

## Rédaction

Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils désire remercier tous les partenaires qui ont collaboré, de près ou de loin, à la rédaction de cette publication et, plus particulièrement, les agriculteurs et agricultrices et les conseillères et conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement.

## Publication

Coordination services-conseils  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0540, poste 8733

Télécopieur : 450 463-5206

Courriel : [info@coordination-sc.org](mailto:info@coordination-sc.org)

Sites Internet : [www.clubsconseils.org](http://www.clubsconseils.org)  
[www.agricconseils.qc.ca](http://www.agricconseils.qc.ca)

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée avec la mention de la référence :

COORDINATION SERVICES-CONSEILS. *Bilan des activités 2009-2010 – Évolution des pratiques agroenvironnementales des exploitations accompagnées par les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ), 2011, 35 pages.*

ISBN 978-2-923996-04-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-05-9 (version PDF)

2011 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

# TABLE DES MATIÈRES

<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>PORTRAIT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>BREF HISTORIQUE DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>FINANCEMENT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>RÉALISATIONS 2009-2010 DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT - INTRODUCTION ...</b>	<b>8</b>
<b>FAITS SAILLANTS .....</b>	<b>9</b>
<b>PORTRAIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MEMBRES DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>12</b>
Diagnostic.....	12
Plan d'action.....	12
Mise en œuvre.....	12
Évaluation.....	12
<b>RESPECT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>14</b>
<b>GESTION DES FERTILISANTS.....</b>	<b>16</b>
<b>RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES .....</b>	<b>17</b>
<b>PROTECTION DES COURS D'EAU .....</b>	<b>20</b>
<b>PLAN D'ACTION DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>21</b>
<b>ACTIVITÉS COLLECTIVES RÉALISÉES .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>23</b>
DONNÉES RÉGIONALES .....	23
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>27</b>
DÉTAILS DES PLANS D'ACTION DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL .....	27
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>34</b>

# GLOSSAIRE

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Bilan P	Bilan de phosphore
CCAÉ	Clubs-conseils en agroenvironnement
CDAQ	Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec
CSC	Coordination services-conseils
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
UPA	Union des producteurs agricoles

# PORTRAIT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles qui favorisent, sur leur ferme, des pratiques respectueuses de l'environnement. Présents sur tout le territoire québécois, 81 CCAÉ regroupent près de 300 conseillers qui offrent des services-conseils de pointe en agroenvironnement à plus de 8 400 exploitations agricoles membres de la province. Un CCAÉ regroupe en moyenne environ 100 entreprises agricoles pour lesquelles près de quatre conseillers sont embauchés afin d'assurer la prestation de services-conseils en agroenvironnement.

Les CCAÉ accompagnent les agriculteurs dans tous les domaines d'intervention agroenvironnementale. Ils offrent des services-conseils qui sont gérés et administrés par près de 600 agriculteurs administrateurs et dispensés par des professionnels de l'agroenvironnement. Les services-conseils offerts sont sensiblement les mêmes d'une région à l'autre et sont regroupés selon les axes d'intervention suivants :

- amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- réduction de l'utilisation et gestion raisonnée des pesticides;
- adoption de pratiques culturales de conservation;
- aménagement et protection des cours d'eau;
- atténuation des gaz à effet de serre;
- amélioration de la biodiversité;
- cohabitation harmonieuse.

## **Une démarche individuelle**

Accompagnés par les conseillers des CCAÉ, les agriculteurs évaluent l'impact de leurs pratiques sur l'environnement et effectuent des changements pour concilier leurs activités et la protection des ressources naturelles qui les entourent.

## **Une démarche collective**

Les CCAÉ offrent de nombreuses activités de formation et d'information destinées à leurs membres ainsi qu'à l'ensemble de la communauté agricole. Ils organisent également des essais et démonstrations de nouvelles techniques de production respectueuses de l'environnement.

# BREF HISTORIQUE DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

En 1993, dans le cadre du Plan Vert, l'*Entente auxiliaire Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture* est mise en place. De 1993 à 1997, le Plan Vert a généré 400 projets dont la création de 12 CCAE dans six régions administratives de la province. Au total, environ 300 entreprises ont bénéficié des services des CCAE durant cette période.

En 1996, les différentes consultations menées auprès de producteurs agricoles, d'informateurs clés et de gestionnaires du programme ont démontré que les CCAE avaient réussi à sensibiliser et à engager les producteurs agricoles dans une démarche d'agriculture durable. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) se sont alors montrés enthousiastes à rendre cette formule accessible à un plus grand nombre de producteurs agricoles.

Depuis, les ententes de financement se sont succédé. Aujourd'hui, les CCAE s'imposent comme la norme en matière d'adoption de pratiques agricoles durables et sont identifiés, dans le monde agricole, par leur efficacité à mettre en place des solutions, mais surtout, par une prise en charge qui se traduit par des gains environnementaux significatifs et mesurables.

# FINANCEMENT DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

En vertu de l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles, les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) bénéficient du soutien financier des gouvernements du Canada et du Québec pour la période de 2009 à 2013. Aux termes de cette entente, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) auront chacun versé 21 M\$ provenant de l'Accord *Cultivons l'avenir* par l'entremise du programme Prime-Vert. Les producteurs et productrices agricoles auront quant à eux investi au-delà de 21 M\$.

Ainsi, pour chaque CCAÉ :

- les producteurs agricoles accompagnés par les CCAÉ déboursent une cotisation annuelle minimale de 300 \$;
- le MAPAQ débourse, aux CCAÉ, une aide financière équivalente à la cotisation payée par les exploitations agricoles aux CCAÉ, jusqu'à concurrence de 575 \$ par exploitation agricole par année, pour des services-conseils en agroenvironnement;
- AAC verse :
  - aux CCAÉ, pour une exploitation agricole membre, un montant maximum de 2 200 \$ pour la réalisation et le suivi de PAA sur une période de quatre ans;
  - aux CCAÉ, pour une exploitation agricole non membre, un montant de 600 \$ pour une année seulement, par PAA complété, à la suite de l'autorisation du MAPAQ.

# **RÉALISATIONS 2009-2010 DES CLUBS- CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT - INTRODUCTION**

Ce bilan des activités présente les principales réalisations des CCAE pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010. Cette année encore, les projets réalisés par les CCAE démontrent l'effort et la détermination de l'organisation à protéger l'environnement en milieu agricole. Nous sommes fiers de partager avec vous ces réalisations.

La très grande majorité des informations proviennent des rapports d'activités produits par les CCAE de la province. Les renseignements qu'ils contiennent sont issus des plans d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) élaborés pour les agriculteurs par les conseillers des CCAE. Certaines informations ont également été fournies par le MAPAQ. En comparant les données contenues dans les tableaux du présent document avec celles publiées dans les bilans antérieurs, le lecteur trouvera quelquefois des données qui diffèrent. D'une année à l'autre, les données provenant des PAA sont mises à jour par les conseillers des CCAE expliquant ainsi les légères différences observées. De plus, l'année 2009-2010 a connu l'arrivée d'une nouvelle version du PAA. Des modifications dans les libellés des questions ont conduit à des interprétations différentes des résultats et, dans certaines situations, ont rendu impossible la comparaison des résultats avec les années antérieures. La Coordination services-conseils (CSC) estime que les données présentées dans ce bilan sont les plus exactes possibles.

Ce rapport a été rédigé avec rigueur par la CSC. Il ne doit pas être considéré comme une revue exhaustive du contenu des PAA, mais plutôt comme un aperçu des tendances quant à l'adoption de pratiques agroenvironnementales.

## FAITS SAILLANTS

- En date du 31 mars 2010, 8 442 exploitations agricoles étaient membres actifs des 81 CCAE et 285 conseillers les accompagnaient dans leur démarche agroenvironnementale;
- En date du 31 mars 2010, 29 % des exploitations agricoles du Québec étaient membres d'un CCAE, comparativement à seulement 10 % il y a neuf ans;
- En date du 31 mars 2010, les 8 442 exploitations agricoles membres des CCAE regroupaient 48 % du cheptel québécois et 46 % des superficies cultivées au Québec;
- Du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010, 12 052 producteurs agricoles ont amorcé la réalisation d'un PAA. Parmi ceux-ci, on compte 10 757 membres des CCAE et 1 295 non-membres;
- Aux termes de l'année 2009-2010, 96 % des exploitations agricoles accompagnées par les CCAE avaient la capacité de disposer de leur charge totale en phosphore, selon la norme du *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*;
- Des 5 580 exploitations agricoles ayant reçu un accompagnement des CCAE, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010, 426 étaient en surplus de phosphore en date du 31 mars 2005. De ces exploitations, 358 d'entre elles ont équilibré leur bilan de phosphore en date du 31 mars 2010;
- Les superficies faisant l'objet de dépistage sont passées de 317 018 ha en 2004-2005 à 439 441 ha en 2009-2010 représentant 72 % des superficies ayant fait l'objet d'interventions phytosanitaires. Par rapport à 2008-2009, 21 436 hectares de plus sont dépistés;
- Les superficies en semis direct ont augmenté de plus de 79 472 ha entre 2004-2005 et 2009-2010, passant de 8 % à 23 % des superficies ayant fait l'objet d'un travail du sol;
- Les superficies en semis direct des entreprises accompagnées depuis 2004 ont plus que triplé en cinq ans. Pendant la même période, la proportion des superficies cultivées qui était labourée passait de 58 % en 2004-2005 à 45 % en 2009-2010;
- Près de 64 697 actions agroenvironnementales ont été planifiées par les exploitations agricoles dans le cadre de la réalisation de PAA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010.

# PORTRAIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MEMBRES DES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT

Depuis leur création, les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) ont connu un essor considérable. En date du 31 mars 2010, 8 442 exploitations agricoles étaient membres actifs des CCAÉ. Le nombre d'exploitations agricoles membres des CCAÉ est stable depuis 2005-2006. Grâce aux 285 conseillers travaillant au sein des 81 CCAÉ de la province, ces entreprises ont pu recevoir l'accompagnement nécessaire pour soutenir leur démarche agroenvironnementale. Un CCAÉ regroupe en moyenne 104 exploitations agricoles pour lesquelles entre 3 et 4 conseillers sont embauchés afin d'assurer la prestation de services-conseils en agroenvironnement. Sur cette base, chaque conseiller accompagne en moyenne 30 exploitations agricoles.

**Tableau 1 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles membres, conseillers et de CCAÉ entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Membre</b>	7 790	8 368	8 294	8 287	8 340	8 442
<b>Conseiller</b>	290	300	300	305	284	285
<b>CCAÉ</b>	83	83	83	83	82	81

En date du 31 mars 2010, 29 % des exploitations agricoles du Québec sont membres d'un CCAÉ, comparativement à seulement 10 % il y a 10 ans.

**Tableau 2 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAÉ par type de production agricole, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

Type de production agricole <sup>1</sup>	Pourcentage (%) <sup>2</sup>					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
<b>Production animale</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
Avicole	31	34	35	35	37	35
Bovine	19	21	22	23	23	24
Laitière	45	46	47	47	47	47
Ovine	19	19	22	21	22	21
Porcine	48	52	52	53	51	52
Autres	6	7	7	6	6	5
<b>Production végétale</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Fruitière	25	28	30	31	31	33
Grandes cultures	20	24	26	26	26	27
Horticole	8	11	13	11	13	14
Maraîchère	24	25	25	24	24	25
Serricole	5	5	5	5	5	5
Autres	15	15	16	13	17	13
<b>Autres productions agricoles</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>29</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Selon la production principale de l'exploitation agricole;

<sup>2</sup> Pourcentage des exploitations agricoles membres des CCAÉ par rapport au nombre total d'exploitations agricoles, par type de production agricole.

En date du 31 mars 2010, les exploitations agricoles membres des CCAÉ regroupaient 982 253 unités animales soit 48 % des 2 057 050 unités animales du cheptel québécois tout en représentant 36 % du total des éleveurs de la province. Les exploitations agricoles membres possèdent 53 % des unités animales des élevages porcins québécois, 50 % des

élevages laitiers, 44 % des élevages ovins, 42 % des élevages bovins et 38 % des élevages avicoles.

**Tableau 3 : Répartition des unités animales par type d'élevage chez les exploitations agricoles membres des CCAE, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

Type d'élevage	Pourcentage (%) <sup>1</sup>					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Avicole	35	40	40	38	38	38
Bovin	36	37	40	42	42	42
Laitier	49	49	49	50	50	50
Ovin	38	40	42	43	44	44
Porcin	53	55	52	53	52	53
Autres élevages	18	22	22	19	20	19
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>48</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Pourcentage des unités animales en inventaire des exploitations agricoles membres des CCAE par rapport au nombre d'unités animales de l'ensemble des exploitations agricoles, par type d'élevage.

Les superficies en culture des exploitations agricoles membres représentent 954 019 hectares, soit près de la moitié (46 %) des 2 080 806 hectares cultivées au Québec. La répartition des superficies cultivées des exploitations membres des CCAE par rapport à l'ensemble des superficies cultivées au Québec en 2009-2010 est sensiblement la même qu'en 2008-2009.

**Tableau 4 : Répartition des superficies cultivées chez les exploitations agricoles membres des CCAE par type de culture, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

Type de culture	Pourcentage (%) <sup>1</sup>					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Céréales et protéagineux	50	53	53	54	54	54
Fruits et légumes	38	44	45	46	45	45
Maïs ensilage	45	46	46	48	49	49
Maïs-grain	40	43	43	44	45	45
Pâturages	32	34	36	37	38	38
Prairies	42	43	44	45	45	45
Soya	38	41	43	45	46	46
Autres cultures	26	30	42	51	51	52
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>46</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Pourcentage des superficies cultivées par les exploitations agricoles membres des CCAE par rapport à celles cultivées par l'ensemble des exploitations agricoles, par type de culture.

# PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

Le Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) est un outil de travail facilitant un diagnostic de l'exploitation agricole et l'établissement d'un plan d'actions à mettre en œuvre afin d'aider celle-ci à atteindre ses objectifs agroenvironnementaux. Par la suite, il permet aux exploitations agricoles de réaliser un suivi des actions recommandées.

Le formulaire du PAA est disponible à l'adresse Internet du MAPAQ :  
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx>.

Le PAA se décrit en quatre étapes :

## Diagnostic

Le diagnostic consiste à dresser le portrait agroenvironnemental de l'exploitation. Réalisé à l'aide d'un questionnaire, identique pour toutes les exploitations agricoles, il tient compte de trois grandes priorités. La première porte sur l'évaluation du bilan de phosphore; la deuxième traite de l'évaluation des pratiques relatives au *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA); et la troisième évalue les autres pratiques agroenvironnementales optimales.

## Plan d'action

Cette étape, élaborée avec la collaboration du producteur agricole, consiste à analyser les solutions possibles, à choisir lesquelles seront réalisées et à établir un plan d'action. Le plan regroupe des actions des différents professionnels œuvrant auprès de l'entreprise et comprend des échéances et des indicateurs.

Les actions sont groupées selon les trois grands défis que doivent relever les exploitations agricoles. Ces défis, qui découlent des trois grandes priorités mentionnées dans le diagnostic, sont :

- la gestion du surplus de phosphore;
- le respect des pratiques relatives au REA;
- l'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales.

## Mise en œuvre

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) accompagnent les exploitations agricoles pour mettre en œuvre les actions qu'elles ont planifiées, toutefois, c'est l'exploitant qui est responsable d'accomplir les actions prévues dans son plan d'action.

## Évaluation

L'évaluation des interventions réalisées par les exploitations agricoles est à la fois individuelle et collective. L'évaluation individuelle consiste à revoir le plan d'action pour permettre au producteur agricole et à l'conseiller accompagnateur d'inscrire le degré de réalisation des actions planifiées.

L'évaluation collective est consignée dans un rapport d'activité et un plan de travail produits annuellement par chacun des CCAÉ. Il s'agit d'un mécanisme de reddition de comptes. Ces documents contiennent des informations provenant des PAA des exploitations agricoles ainsi que celles ayant trait aux activités collectives du regroupement.

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010, 12 052 exploitations agricoles furent accompagnées par les conseillers des CCAE pour l'établissement du diagnostic de leur exploitation et l'élaboration d'un plan d'action agroenvironnemental. Parmi celles-ci, on compte 10 757 exploitations membres des CCAE et 1 295 non-membres. Pour une sixième année consécutive, 5 573 exploitations agricoles ont obtenu une mise à jour et un accompagnement pour la réalisation de leur PAA soit 74 % des 7 492 exploitants agricoles qui ont eu un PAA en 2004-2005.

**Tableau 5 : Évolution du nombre de PAA réalisés chez les exploitations agricoles accompagnées par les CCAE, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Nombre de PAA complétés pour les membres des CCAE :							
▪ Première année du PAA <sup>1</sup>	7 492	1 040	645	531	497	552	10 757
▪ Deuxième année du PAA <sup>2</sup>	--	7 148	915	606	534	520	
▪ Troisième année du PAA <sup>2</sup>	--	--	6 682	827	566	485	
▪ Quatrième année du PAA <sup>2</sup>	--	--	--	6 284	775	510	
▪ Cinquième année du PAA <sup>2</sup>	--	--	--	--	5 940	737	
▪ Sixième année du PAA <sup>2</sup>	--	--	--	--	--	5 573	
Nombre de PAA complétés pour les non-membres <sup>3</sup>	432	77	84	137	270	295	1 295
<b>TOTAL</b>	<b>7 924</b>	<b>8 265</b>	<b>8 326</b>	<b>8 385</b>	<b>8 582</b>	<b>8 672</b>	<b>12 052</b>

<sup>1</sup> Exploitations agricoles membres d'un CCAE ayant réalisé la première année d'un PAA. Cette étape consiste à effectuer un diagnostic de l'exploitation agricole et à cibler les actions à mettre en œuvre;

<sup>2</sup> Exploitations agricoles membres d'un CCAE ayant une mise à jour de leur PAA ainsi qu'un accompagnement pour la mise en œuvre des actions planifiées dans leur plan d'action;

<sup>3</sup> Exploitations agricoles n'étant pas membres d'un CCAE et ayant obtenu un PAA.

# RESPECT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010, 97 % des exploitations agricoles membres des CCAE ont obtenu un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

**Tableau 6 : Nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE ayant des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre total d'exploitations membres	7 790	8 368	8 294	8 287	8 340	8 442
▪ Nombre d'exploitations agricoles membres ayant obtenu un PAEF	7 092 (91 %)	7 789 (93 %)	7 870 (95 %)	7 885 (95 %)	7 962 (95 %)	8 206 (97 %)

Au cours de cette même période, les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAЕ) ont aussi réalisé plus de 8 184 bilans de phosphore (bilan P). Le diagnostic issu du bilan de phosphore des entreprises agricoles membres des CCAE permet d'établir, pour les données recueillies au cours de l'année 2009-2010, que 96 % des exploitations agricoles avec des lieux d'élevage ou d'épandage ont, selon la norme du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), la capacité de disposer de leur charge totale en phosphore.

Globalement, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010, le nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE qui sont en surplus de phosphore diminue est passé de 14 % à 4 %. Parallèlement, le surplus de phosphore de ces exploitations a diminué de façon importante, passant de 2 051 tonnes de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> à 446 tonnes.

Les 7 886 exploitations agricoles en équilibre ont la capacité de recevoir 42 755 tonnes métrique de phosphore supplémentaire alors que les 298 exploitations en surplus n'ont que 446 tonnes de phosphore en surplus. Il est important de noter que les informations concernant les bilans P, compilées dans les PAA 2009-2010, sont celles de la saison 2009. Les résultats ne présentent donc pas l'état de la situation au 1<sup>er</sup> avril 2010, date à laquelle les exploitations agricoles visées doivent disposer des superficies requises pour la totalité de la charge de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

**Tableau 7 : Nombre et proportion des exploitations agricoles membres des CCAE réparties selon l'état du bilan de phosphore, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010<sup>1</sup>**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre total d'exploitations avec un bilan de phosphore inscrit dans le PAA pour l'année	6 454	7 857	8 086	8 106	8 076	8 184
▪ Nombre d'exploitations agricoles en équilibre	5 565 (86 %)	6 973 (89 %)	7 400 (92 %)	7 492 (92 %)	7 622 (94 %)	7 886 (96 %)
▪ Capacité de réception des exploitations en équilibre (tm P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	28 415	36 933	40 090	40 407	44 902	42 755
▪ Exploitations agricoles en surplus	889 (14 %)	884 (11 %)	686 (8 %)	614 (8 %)	454 (6 %)	298 (4 %)
▪ Surplus de phosphore des exploitations en surplus (tm P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	2 051	2 335	1 405	1 138	757	446

<sup>1</sup> La répartition des exploitations agricoles membres des CCAE est présentée selon l'état du bilan de phosphore inscrit dans le PAA pour chacune des années. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, les exploitations agricoles visées doivent disposer des superficies requises pour la totalité de la charge de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>). Dans ce tableau, les exploitations agricoles en équilibre disposent des superficies requises pour épandre la totalité de la charge P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Les exploitations agricoles en surplus ne disposent pas des superficies requises pour épandre la totalité de la charge de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Cette répartition est établie pour 94 % (78) des CCAE en 2004-2005 et 100 % des CCAE à compter de 2005-2006.

L'évolution des exploitations agricoles accompagnées en surplus de phosphore au 31 mars 2005 est étonnante. Des 5 580 exploitations membres ayant un PAA pour les six années, 426 d'entre elles étaient considérées en surplus en date du 31 mars 2005. Leur surplus totalisait 978 tonnes de phosphore. En date du 31 mars 2010, il ne reste plus que 68 entreprises en surplus avec 64 tonnes de surplus de phosphore. Pour cette période, la quantité totale de phosphore a été réduite de 93 % par ces exploitations.

**Tableau 8 : Évolution des résultats du bilan de phosphore chez les exploitations agricoles membres des CCAE et ayant un PAA pour chacune des années entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

	En date du 31 mars 2005	En date du 31 mars 2010	Réduction de 2005 à 2010 (%)
Nombre d'exploitations en surplus	426	68	84
• Surplus de phosphore de ces exploitations (tm P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	978	64	93

Chez les exploitations agricoles membres des CCAE, le taux d'adoption de la pratique de posséder des analyses récentes des déjections animales, depuis les six dernières années, semble se stabiliser à près de 50 % avec un taux de 52 % pour l'année 2009-2010. Le taux d'adoption de la pratique de posséder des analyses récentes des sols a eu une légère augmentation à 79 % dans la dernière année malgré la tendance à la diminution depuis 2004-2005. On note toutefois une augmentation de l'adoption des pratiques d'épandage des déjections animales à l'aide de rampe et d'interdiction de l'accès des animaux aux cours d'eau avec un taux de 86 %. Ces augmentations des taux d'adoption sont probablement le résultat de l'accompagnement offert par les CCAE combiné aux échéances réglementaires de ces pratiques qui sont arrivées à terme.

**Tableau 9 : Taux d'adoption des principales pratiques relatives au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) par les exploitations agricoles membres des CCAE, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010**

Pratique relative au REA	Exploitation agricole ayant adopté la pratique (%) <sup>1</sup>					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Posséder des analyses récentes des déjections animales produites par l'exploitation	52	53	49	49	49	52
Posséder des analyses récentes des sols pour l'ensemble des champs	85	82	80	78	76	79
Épandre des déjections animales liquides aux champs à l'aide d'une rampe (productions porcines, bovines, etc.)	29	43	54	60	64	86
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau pour s'abreuver librement	63	68	73	76	80	86

<sup>1</sup> Proportion entre le nombre d'exploitations agricoles qui ont adopté la pratique et le nombre d'exploitations agricoles concernées par la pratique. Une pratique est considérée adoptée quand elle est présente sur tous les lieux de l'exploitation agricole. Établi pour 94 % (78) des CCAE en 2004-2005 et 100 % des CCAE à compter de 2005-2006.

# GESTION DES FERTILISANTS

Entre 2004 et 2009, les quantités moyennes d'engrais minéraux utilisés à l'hectare par les exploitations agricoles membres des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sont demeurées relativement stables.

**Tableau 10 : Évolution des quantités moyennes d'engrais minéraux utilisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2009 par les exploitations agricoles membres des CCAÉ ayant déclaré des superficies cultivées**

Année	Superficie	N (kg/ha)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (kg/ha)	K <sub>2</sub> O (kg/ha)
2004-2005	792 622	39	17	17
2005-2006	904 663	41	17	18
2006-2007	927 012	40	17	18
2007-2008	961 966	41	17	18
2008-2009	983 434	40	16	17

Dans la nouvelle version du PAA, le libellé de la question concernant les engrais minéraux a été modifié de « moyenne des engrais minéraux achetée » à « moyenne des engrais minéraux épandue selon le suivi du PAEF ». Cette modification dans le libellé semble avoir eu un effet sur les résultats. Ainsi, les exploitations agricoles membres des CCAÉ présentent une quantité moyenne d'engrais minéraux utilisés inférieure en 2009-2010 que les années antérieures, soit 38 kg/ha de N, 14 kg/ha de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et 14 kg/ha de K<sub>2</sub>O.

**Tableau 11 : Quantités moyennes d'engrais minéraux utilisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 par les exploitations agricoles membres des CCAÉ ayant déclaré des superficies cultivées**

Année	Superficie	N (kg/ha)	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (kg/ha)	K <sub>2</sub> O (kg/ha)
2009-2010	992 592	38	14	14

# RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

En 2009-2010, les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) ont déclaré que 609 979 ha, soit 64 % des superficies en culture chez les exploitations membres des CCAÉ, ont fait l'objet d'interventions phytosanitaires.

Depuis 2004-2005, une tendance à la hausse est observée pour les superficies avec dépistage et herbicides pleine largeur/plein champ avec des proportions atteints de 46 et 48 % respectivement. Dans le cas du dépistage, les explications possibles sont l'augmentation des superficies de cultures qui sont typiquement dépistées (ex. : cultures fruitières et maraîchères), l'étendue de la pratique à d'autres cultures (ex. : soya) et une meilleure consignation des informations dans les PAA. La pratique du semis direct et l'avenue des herbicides du type *Roundup Ready* pourraient expliquer la tendance à la hausse des superficies avec herbicides pleine largeur/plein champ.

Les superficies avec utilisation réduite des herbicides ainsi que le désherbage mécanique sont en décroissance. Des conditions climatiques défavorables et l'augmentation des superficies en semis direct pourraient expliquer la décroissance des superficies avec désherbage mécanique.

**Tableau 12 : Évolution des superficies qui font l'objet de pratiques visant la réduction de l'utilisation des pesticides ou qui font l'objet d'interventions phytosanitaires chez des exploitations agricoles membres des CCAÉ, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010**

	Superficie (ha) Proportion des superficies cultivées (%)					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Utilisation réduite des herbicides <sup>1</sup>	86 313 11 %	88 995 10 %	91 142 10 %	76 607 8 %	71 650 8 %	61 140 6 %
Désherbage mécanique	88 629 11 %	87 664 10 %	83 724 9 %	76 628 8 %	68 847 7 %	54 410 6 %
Dépistage <sup>2</sup>	317 018 39 %	376 081 42 %	388 257 42 %	399 813 42 %	418 005 44 %	439 441 46 %
Herbicides pleine largeur/plein champ	351 177 43 %	373 855 42 %	423 318 46 %	422 285 45 %	456 758 48 %	459 838 48 %
Interventions phytosanitaires <sup>3</sup>	452 898 55 %	500 833 56 %	570 979 62 %	525 042 56 %	534 937 56 %	609 979 64 %
<b>SUPERFICIES CULTIVÉES PAR L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MEMBRES DES CCAÉ (HA) <sup>4</sup></b>	<b>821 777</b>	<b>886 601</b>	<b>914 247</b>	<b>942 401</b>	<b>948 485</b>	<b>954 019</b>

<sup>1</sup> Total des superficies sur lesquelles est utilisée la technique de pulvérisation en bandes ou la technique des doses réduites d'herbicides;

<sup>2</sup> Ne comprends pas les superficies en prairies et en pâturages;

<sup>3</sup> Moyens de lutte utilisés pour la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les insectes ou les maladies (par exemple : le travail mécanique, la pulvérisation de pesticides, l'emploi de prédateurs, etc.);

<sup>4</sup> Source : MAPAQ, voir les *Bilan des activités des CCAÉ* pour chacune des années.

Les superficies en culture sans herbicide chez des exploitations agricoles membres des CCAÉ sont restées sensiblement stables entre 2004-2005 et 2008-2009 mais la proportion par rapport au total des superficies cultivées a connue une légère baisse. Les résultats pour l'année 2009-2010 ont connu une nette augmentation : 248 146 ha (26 % des superficies cultivées). Cette augmentation semble être due au changement de libellé dans le nouveau PAA qui donne un sens moins restrictif à la notion des superficies en culture sans herbicide.

**Tableau 13 : Évolution des superficies en culture sans herbicide chez des exploitations agricoles membres des CCAÉ, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2009**

Année	Culture sans herbicide		Superficies cultivées par l'ensemble des exploitations agricoles membres des CCAÉ <sup>1</sup>
	ha	%	ha
2004-2005	173 504	21	821 777
2005-2006	177 287	20	886 601
2006-2007	172 450	19	914 247
2007-2008	173 591	18	942 401
2008-2009	175 585	19	948 485

<sup>1</sup> Source : MAPAQ, voir les *Bilan des activités des CCAÉ* pour chacune des années.

# PRATIQUES CULTURALES DE CONSERVATION

Les pratiques culturales de conservation des sols, tels le travail réduit du sol et le semis direct, laissent des quantités importantes de résidus de culture créant ainsi des barrières physiques qui réduisent les phénomènes d'érosion et de dégradation des sols. Les superficies sous travail réduit du sol ou en semis direct des exploitations agricoles membres des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) ont considérablement augmenté de 2004-2005 à 2009-2010. Au cours de ces six dernières années, les superficies en semis direct de ces entreprises ont plus que triplé passant de 36 302 à 115 774 hectares alors que le total des superficies ayant fait l'objet d'un travail du sol a augmenté de 20 %. Pendant la même période, la proportion des superficies labourées passait de 58 % à 45 %.

**Tableau 14 : Répartition des superficies cultivées par les exploitations agricoles membres des CCAÉ selon le type de travail primaire du sol, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010**

Travail du sol <sup>1</sup>	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Labour au printemps	11 406	3	13 115	3	13 316	3	14 609	3	17 746	3	10 696	2
Labour à l'automne	233 070	55	265 459	58	287 834	56	259 248	52	249 389	48	217 528	43
<b>Total</b>	<b>244 476</b>	<b>58</b>	<b>278 574</b>	<b>61</b>	<b>301 150</b>	<b>59</b>	<b>273 857</b>	<b>55</b>	<b>267 135</b>	<b>51</b>	<b>228 224</b>	<b>45</b>
Travail réduit au printemps	23 533	6	27 149	6	36 673	7	30 025	6	36 045	7	51 210	10
Travail réduit à l'automne	117 308	28	110 282	24	121 153	24	127 989	26	130 930	25	108 783	22
<b>Total</b>	<b>140 841</b>	<b>34</b>	<b>137 431</b>	<b>30</b>	<b>157 826</b>	<b>31</b>	<b>158 014</b>	<b>32</b>	<b>166 975</b>	<b>32</b>	<b>159 993</b>	<b>32</b>
Semis direct au printemps	26 596	6	25 854	6	31 704	6	43 105	9	64 867	12	81 314	16
Semis direct à l'automne	9 706	2	14 680	3	19 958	4	24 576	5	26 626	5	34 460	7
<b>Total</b>	<b>36 302</b>	<b>8</b>	<b>40 534</b>	<b>9</b>	<b>51 662</b>	<b>10</b>	<b>67 681</b>	<b>14</b>	<b>91 493</b>	<b>17</b>	<b>115 774</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL TRAVAIL DU SOL</b>	<b>421 619</b>	<b>100</b>	<b>456 539</b>	<b>100</b>	<b>510 638</b>	<b>100</b>	<b>499 552</b>	<b>100</b>	<b>525 603</b>	<b>100</b>	<b>503 991</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Une superficie peut être comptabilisée dans plus d'un type de travail du sol.

Outre la protection des sols contre l'érosion par le travail réduit du sol, les exploitations agricoles membres des CCAÉ protègent aussi leurs sols par des couvertures végétales en hiver. Malgré les surfaces importantes protégées par les engrais verts, les cultures d'automne et les repousses de rejets de battage, ce sont les champs cultivés en prairie et pâturage qui représentent la plus grosse proportion avec 366 645 hectares.

**Tableau 15: Répartition des superficies protégées durant l'hiver par une couverture végétale chez les exploitations agricoles membres des CCAÉ, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

Superficies protégées durant l'hiver par une couverture végétale faite de...	Superficie (ha)
Engrais vert enfoui au printemps suivant	11 137
Cultures d'automne	6 655
Repousses de rejets de battage	32 509
Prairies et pâturages	366 645
<b>TOTAL</b>	<b>416 946</b>

Les superficies en engrais verts chez les membres des CCAÉ ont augmenté de manière importante passant de 15 844 ha en 2008-2009 à 21 643 ha en 2009-2010. L'augmentation se concentre toutefois dans les superficies d'engrais verts enfouis au printemps. Le libellé des questions concernant les engrais verts du PAA version 2009-2013 est légèrement différent du PAA version 2004-2009 et ne semble pas expliquer l'écart entre les deux dernières années. La superficie établie avec des engrais verts est toutefois une donnée assez variable d'une année à l'autre, car l'implantation de cette culture est souvent liée aux conditions climatiques.

**Tableau 16 : Répartition des superficies établies avec des engrais verts chez les exploitations agricoles membres des CCAE entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010**

	Superficie (ha)					
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Superficies établies avec des engrais verts enfouis à l'automne	6 684	9 748	11 286	10 025	9 900	10 858
Superficies établies avec des engrais verts enfouis au printemps	2 570	4 104	5 862	5 484	5 944	10 785
<b>TOTAL</b>	<b>9 254</b>	<b>13 852</b>	<b>17 148</b>	<b>15 509</b>	<b>15 844</b>	<b>21 643</b>

# PROTECTION DES COURS D'EAU

L'accompagnement offert aux exploitations agricoles par les professionnels des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) s'inscrit dans une démarche pour l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales. La protection et l'aménagement des cours d'eau deviennent des éléments de la démarche d'un nombre important d'exploitations membres. À titre d'exemple, les producteurs agricoles accompagnés par les CCAÉ déclarent qu'une grande proportion de leurs cours d'eau sont protégés par une bande riveraine.

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2009, les exploitations agricoles membres des CCAÉ ont déclaré qu'en moyenne 78 % de leurs cours d'eau sont protégés par des bandes riveraines. Pour la saison 2009-2010, avec la venue de la nouvelle version du PAA et d'un nouveau libellé de la question, 88 % des exploitations agricoles membres ayant un cours d'eau qui traverse ou longe leurs champs en culture déclarent conserver une bande riveraine le long de tous les cours d'eau.

**Tableau 17 : Proportion des cours d'eau protégés par une bande riveraine chez les exploitations agricoles membres des CCAÉ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2009**

	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	NE	%	NE	%	NE	%	NE	%	NE	%
Cours d'eau protégés par une bande riveraine <sup>1</sup>	6 263	80	6 972	78	7 287	76	7 269	78	7 396	78

<sup>1</sup> Le NE représente le nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré l'information et le % représente la moyenne des pourcentages déclarés par les exploitations agricoles.

# PLAN D'ACTION DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

Près de 64 700 actions ont été planifiées pour l'ensemble des PAA complétés par les producteurs agricoles au cours de la période 2004-2010. Les actions sont réparties selon les trois défis que doivent relever ces producteurs agricoles. En moyenne, chaque exploitation agricole a planifié 7,7 actions dans son PAA. Le faible nombre d'actions liés à la gestion du phosphore en 2010 (616 actions) comparativement à 2009 (1 221 actions) et les années précédentes témoigne que les producteurs agricoles sont en voie de relever ce défi et concorde avec la diminution des surplus de phosphore présentée au tableau 7. Concurrément, les actions liées au respect des autres pratiques relatives au REA ainsi que celles liées à l'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales ont augmentées.

Le faible nombre d'actions avec des résultats ayant été consigné est motivé par le fait qu'avec le nouveau PAA les réalisations de l'ancien PAA n'ont pas été nécessairement transférées et que les nouvelles actions inscrites n'ont pas encore été réalisées.

**Tableau 18 : Évolution du nombre d'actions planifiées dans les PAA des exploitations agricoles accompagnées par les CCAE et du nombre d'actions planifiées avec des résultats**

Défi	Objectif	Nombre d'actions planifiées <sup>1</sup>						Nombre d'actions avec des résultats <sup>2</sup>			
		en date du 31 mars 2005	en date du 31 mars 2006	en date du 31 mars 2007	en date du 31 mars 2008	en date du 31 mars 2009	en date du 31 mars 2010	en date du 31 mars 2007	en date du 31 mars 2008	en date du 31 mars 2009	en date du 31 mars 2010
Gestion du surplus de phosphore	Réduire la charge en phosphore	403	520	519	567	562	222	299	388	431	41
	Augmenter la capacité de disposition de la charge en phosphore	365	518	517	508	478	290	300	365	382	85
	Modifier les structures agricoles pour réduire la charge en phosphore	173	199	189	191	181	104	99	127	132	21
	<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>1 237</b>	<b>1 225</b>	<b>1 266</b>	<b>1 221</b>	<b>616</b>	<b>698</b>	<b>880</b>	<b>945</b>	<b>147</b>
Respect des pratiques relatives au REA	Respecter les droits d'exploitation	2 292	2 956	3 242	3 463	3 607	4 394	2 869	3 195	3 287	3 305
	Valoriser et disposer les engrais organiques	13 754	16 673	17 067	17 832	18 429	21 903	13 611	15 426	16 051	12 797
	Entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice	1 414	1 859	1 746	1 743	1 706	2 388	1 254	1 393	1 370	1 103
	Protéger les cours d'eau	1 859	1 927	1 811	1 836	1 774	475	1 515	1 651	1 604	261
	Gérer adéquatement les pesticides	--	--	12	27	23	2 339	8	17	18	1 217
	<b>Total</b>	<b>19 319</b>	<b>23 415</b>	<b>23 878</b>	<b>24 901</b>	<b>25 539</b>	<b>31 499</b>	<b>19 257</b>	<b>21 682</b>	<b>22 330</b>	<b>18 683</b>
Adoption de pratiques agroenvironnementales optimales	Gérer les élevages, les fertilisants et les amendements	5 965	6 682	6 622	6 756	6 852	7 817	4 829	5 376	5 554	1 973
	Conserver les sols et protéger les cours d'eau	9 467	11 255	11 510	12 260	15 327	18 099	8 236	9 519	10 516	4 161
	Protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement	3 805	3 939	3 915	4 030	3 958	6 547	3 169	3 421	3 422	3 008
	Maintenir et augmenter la biodiversité	--	--	17	43	186	119	0	19	71	33
	<b>Total</b>	<b>19 237</b>	<b>21 876</b>	<b>22 064</b>	<b>23 089</b>	<b>26 323</b>	<b>32 582</b>	<b>16 234</b>	<b>18 335</b>	<b>19 563</b>	<b>9 175</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 497</b>	<b>46 528</b>	<b>47 167</b>	<b>49 256</b>	<b>53 083</b>	<b>64 697</b>	<b>36 189</b>	<b>40 897</b>	<b>42 838</b>	<b>28 005</b>	

<sup>1</sup> Le nombre d'actions planifiées par les exploitations agricoles dans le cadre de la réalisation et la mise à jour d'un PAA;

<sup>2</sup> Le nombre d'actions planifiées avec des résultats consignés dans les PAA.

# ACTIVITÉS COLLECTIVES RÉALISÉES

Au cours de l'année 2009-2010, les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) ont réalisé 243 activités collectives en agroenvironnement qui ont attiré près de 6 900 participants (tableau 19). Le nombre d'activités et de participants en 2009-2010 sont sensiblement les mêmes qu'en 2008-2009 sauf les essais qui présentent une baisse très marquée. Ces activités ont été réalisées en collaboration avec de nombreux partenaires (tableau 20). Quinze CCAÉ précisent aussi avoir participé à l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA et d'avoir été en contact avec plus de 16 000 personnes. Finalement, les CCAÉ rédigent des bulletins d'information qui rejoignent plus de 5 400 personnes.

Le tableau 21 présente un bilan des activités collectives réalisées par les CCAÉ, du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

**Tableau 19 : Type d'activités collectives réalisées par les CCAÉ et le nombre de participants, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010**

Type d'activités collectives	2008-2009		2009-2010	
	Nombre d'activités	Nombre de participants	Nombre d'activités	Nombre de participants
Activités de formation	34	802	28	835
Activités d'information	126	3436	97	3804
Activités de démonstration	50	1462	37	1282
Visites	40	988	41	843
Essais	78	503	40	135
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>7 191</b>	<b>243</b>	<b>6 899</b>

**Tableau 20 : Liste détaillée des partenaires des activités collectives réalisées par les CCAÉ, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010**

Partenaire	Nombre d'activités	
	2008-2009	2009-2010
MAPAQ	122	158
Réseaux Agriconseils	43	19
CDAQ	15	24
Cérom	8	4
Irda	5	1
AAC	9	27
Universités	8	3
Avec au moins un autre club	29	36
Autres collaborateurs	115	111

**Tableau 21 : Type d'actions collectives réalisées par les CCAÉ et le nombre de participants, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008**

Type d'activités collectives	2007-2008	
	Nombre d'activités collectives	Nombre de participants
Formation	20	500
Information	125	5 500
Démonstration et visite au champ	70	2 350
Essai à la ferme	60 réseaux d'essais	

# ANNEXE 1

## DONNÉES RÉGIONALES

**Tableau 22 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAE par rapport au nombre total d'exploitations, par région, en date du 31 mars 2010**

Région	Nombre de CCAE <sup>1</sup>	Nombre d'exploitations agricoles <sup>2</sup>	Nombre d'exploitations agricoles membres d'un CCAE selon la localisation	
			de l'exploitation agricole <sup>3</sup>	du CCAE <sup>4</sup>
Abitibi-Témiscamingue	3	702	236 (34 %)	235 (33 %)
Bas-Saint-Laurent	9	2 182	859 (39 %)	954 (44 %)
Capitale-Nationale – Côte-Nord	2	1 177	238 (20 %)	211 (18 %)
Centre-du-Québec	7	3 396	726 (21 %)	573 (17 %)
Chaudière-Appalaches	11	5 509	1 790 (32 %)	1 734 (31 %)
Estrie	1	2 641	568 (22 %)	473 (18 %)
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1	295	78 (26 %)	65 (22 %)
Laurentides	6	1 337	318 (24 %)	352 (26 %)
Mauricie	2	1 036	270 (26 %)	257 (25 %)
Montérégie-Est	14	4 353	1 646 (38 %)	2 052 (47 %)
Montérégie-Ouest	13	2 885	746 (26 %)	601 (21 %)
Montréal – Laval – Lanaudière	6	1 728	421 (24 %)	394 (23 %)
Outaouais	2	1 034	165 (16 %)	164 (16 %)
Saguenay – Lac-Saint-Jean	4	1 234	381 (31 %)	377 (31 %)
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>29 509</b>	<b>8 442 (29 %)</b>	<b>8 442 (29 %)</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Nombre de CCAE dont le siège social est situé dans la région;

<sup>2</sup> Nombre d'exploitations agricoles dont le site principal de production est situé dans la région;

<sup>3</sup> Nombre d'exploitations agricoles membres d'un CCAE dont le site principal de production se situe dans la région. La donnée entre parenthèses indique le pourcentage par rapport au nombre total d'exploitations agricoles de la région;

<sup>4</sup> Nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE selon la localisation du CCAE. La donnée entre parenthèses indique le pourcentage par rapport au nombre total d'exploitations agricoles de la région.

**Tableau 23 : Répartition des unités animales chez les exploitations agricoles membres des CCAE, par région, en date du 31 mars 2010**

Région	Nombre d'unités animales (u.a.)		Pourcentage (%) <sup>3</sup>
	Pour l'ensemble des exploitations du Québec <sup>1</sup>	Pour les exploitations membres des CCAE <sup>2</sup>	
Abitibi-Témiscamingue	58 937	38 044	65
Bas-Saint-Laurent	132 590	89 657	68
Capitale-Nationale – Côte-Nord	56 958	16 450	29
Centre-du-Québec	285 497	86 225	30
Chaudière-Appalaches	456 491	260 869	57
Estrie	167 828	74 167	44
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	9 213	5 495	60
Laurentides	52 125	19 966	38
Mauricie	84 406	33 516	40
Montérégie-Est	389 324	212 941	55
Montérégie-Ouest	131 947	49 842	38
Montréal – Laval – Lanaudière	119 222	49 567	42
Outaouais	54 471	20 011	37
Saguenay – Lac-Saint-Jean	58 039	25 502	44
<b>TOTAL</b>	<b>2 057 050</b>	<b>982 253</b>	<b>48</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Nombre d'unités animales en inventaire pour les exploitations agricoles dont le site principal de production est situé dans la région;

<sup>2</sup> Nombre d'unités animales en inventaire pour les exploitations agricoles membres des CCAE dont le site principal de production est situé dans la région;

<sup>3</sup> Pourcentage des unités animales des exploitations agricoles membres des CCAE par rapport au nombre d'unités animales de l'ensemble des exploitations agricoles de la région.

**Tableau 24 : Répartition des superficies en culture des exploitations agricoles membres des CCAE, par région, en date du 31 mars 2010**

Région	Superficie (ha)		Pourcentage (%) <sup>3</sup>
	Pour l'ensemble des exploitations du Québec <sup>1</sup>	Pour les exploitations membres des CCAE <sup>2</sup>	
Abitibi-Témiscamingue	108 952	61 204	56
Bas-Saint-Laurent	182 252	120 783	66
Capitale-Nationale – Côte-Nord	67 039	24 227	36
Centre-du-Québec	258 514	83 434	32
Chaudière-Appalaches	255 631	139 569	55
Estrie	145 129	52 667	36
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	16 858	9 754	58
Laurentides	69 805	28 364	41
Mauricie	86 560	32 568	38
Montérégie-Est	303 356	162 184	53
Montérégie-Ouest	255 641	111 401	44
Montréal – Laval – Lanaudière	110 813	42 670	39
Outaouais	87 824	27 164	31
Saguenay – Lac-Saint-Jean	132 433	58 030	44
<b>TOTAL</b>	<b>2 080 806</b>	<b>954 019</b>	<b>46</b>

Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

<sup>1</sup> Superficie cultivée par les exploitations agricoles dont le site principal de production est situé dans la région;

<sup>2</sup> Superficie cultivée par les exploitations agricoles membres d'un CCAE dont le site principal de production est situé dans la région;

<sup>3</sup> Pourcentage des superficies cultivées par les exploitations agricoles membres des CCAE par rapport aux superficies cultivées par l'ensemble des exploitations agricoles de la région.

**Tableau 25 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAE ayant des PAEF et des bilans de phosphore, par région, selon la localisation du CCAE, en date du 31 mars 2010**

Région	Nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE	
	Ayant obtenu un PAEF	Ayant obtenu un bilan de phosphore
Abitibi-Témiscamingue	228	222
Bas-Saint-Laurent	934	921
Capitale-Nationale – Côte-Nord	197	205
Centre-du-Québec	466	467
Chaudière-Appalaches	1 719	1 699
Estrie	450	449
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	61	62
Laurentides	284	293
Mauricie	297	296
Montérégie-Est	1 979	1 958
Montérégie-Ouest	634	630
Montréal – Laval – Lanaudière	440	441
Outaouais	164	164
Saguenay – Lac-Saint-Jean	353	377
<b>TOTAL</b>	<b>8 206</b>	<b>8 184</b>

**Tableau 26 : Répartition des exploitations agricoles accompagnées par des CCAE ayant des PAA en date du 31 mars 2010**

Région	Nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE						
	Avec PAA (an 1) <sup>1</sup>	Avec PAA (an 2) <sup>2</sup>	Avec PAA (an 3) <sup>2</sup>	Avec PAA (an 4) <sup>2</sup>	Avec PAA (an 5) <sup>2</sup>	Avec PAA (an 6) <sup>2</sup>	Sans PAA <sup>3</sup>
Abitibi-Témiscamingue	23	12	17	21	22	124	16
Bas-Saint-Laurent	47	26	23	29	40	785	4
Capitale-Nationale – Côte-Nord	12	23	20	13	19	124	0
Centre-du-Québec	60	37	33	25	59	258	0
Chaudière-Appalaches	81	86	112	76	97	1 268	14
Estrie	34	51	28	37	50	273	0
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0	1	3	4	5	52	0
Laurentides	25	21	14	18	12	204	1
Mauricie	28	18	22	10	35	180	6
Montréal-Est	145	135	114	164	238	1 236	20
Montréal-Ouest	38	35	48	32	33	469	3
Montréal – Laval – Lanaudière	24	29	23	36	76	264	1
Outaouais	5	13	4	10	30	102	0
Saguenay – Lac-Saint-Jean	30	33	24	35	21	234	0
<b>TOTAL</b>	<b>552</b>	<b>520</b>	<b>485</b>	<b>510</b>	<b>737</b>	<b>5 573</b>	<b>65</b>

<sup>1</sup> Exploitations agricoles membres d'un CCAE qui ont réalisé la première année d'un PAA. Cette étape consiste à effectuer un diagnostic de l'exploitation agricole et à cibler les actions à mettre à œuvre;

<sup>2</sup> Exploitations agricoles membres d'un CCAE qui ont obtenu une mise à jour de leur PAA ainsi qu'un accompagnement pour la mise en œuvre des actions planifiées dans leur plan d'action;

<sup>3</sup> Exploitations agricoles membres qui ont reçu les services d'un CCAE et qui n'ont pas obtenu de PAA.

**Tableau 27 : Exploitations agricoles membres des CCAE en équilibre selon l'état du bilan de phosphore, par région, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

Région	Exploitation agricole en équilibre <sup>1</sup>	Pourcentage (%) <sup>2</sup>
Abitibi-Témiscamingue	222	100
Bas-Saint-Laurent	919	100
Capitale-Nationale – Côte-Nord	203	99
Centre-du-Québec	458	98
Chaudière-Appalaches	1 612	95
Estrie	442	98
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	62	100
Laurentides	287	98
Mauricie	282	95
Montréal-Est	1 835	94
Montréal-Ouest	612	97
Montréal – Laval – Lanaudière	413	94
Outaouais	164	100
Saguenay – Lac-Saint-Jean	375	99
<b>TOTAL</b>	<b>7 886</b>	<b>96</b>

<sup>1</sup> Exploitations agricoles disposant des superficies requises pour épandre la totalité de la charge de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> selon la norme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. La répartition régionale est également faite selon la localisation du CCAE dont l'exploitation agricole est membre;

<sup>2</sup> Sur l'ensemble des exploitations agricoles avec un bilan de phosphore consigné dans les PAA, pourcentage qui dispose des superficies requises pour épandre la totalité de la charge de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> selon la norme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

**Tableau 28 : Répartition des superficies qui font l'objet de pratiques visant la réduction de l'utilisation des pesticides ou qui font l'objet d'interventions phytosanitaires chez des exploitations agricoles membres des CCAE, par région, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

Région	Utilisation réduite des herbicides <sup>1</sup>	Désherbage mécanique	Dépistage <sup>2</sup>	Herbicides pleine largeur / plein champ	Intervention phytosanitaire <sup>3</sup>	Culture sans herbicide	Superficies cultivées <sup>4</sup>
Abitibi-Témiscamingue	1 130	456	9 630	9 478	11 826	47 162	61 204
Bas-Saint-Laurent	1 333	974	28 338	38 522	91 586	54 064	120 783
Capitale-Nationale – Côte-Nord	1 523	1 405	10 013	10 736	13 412	7 801	24 227
Centre-du-Québec	3 467	4 606	37 731	37 436	41 892	7 418	83 434
Chaudière-Appalaches	4 093	1 767	36 298	38 341	47 482	46 370	139 569
Estrie	1 964	886	10 572	9 332	13 467	5 822	52 667
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	137	180	2 817	2 555	2 777	8 016	9 754
Laurentides	1 579	729	11 374	12 913	14 272	1 733	28 364
Mauricie	1 937	3 880	22 099	19 961	25 658	10 310	32 568
Montréal-Est	23 543	14 889	125 694	138 908	160 898	15 665	162 184
Montréal-Ouest	10 652	11 212	78 437	77 181	99 968	11 517	111 401
Montréal – Laval – Lanaudière	4 562	10 943	31 965	36 350	41 822	5 578	42 670
Outaouais	0	59	4 976	5 245	5 554	7 919	27 164
Saguenay – Lac-Saint-Jean	5 219	2 424	29 497	22 879	39 364	18 771	58 030
<b>TOTAL</b>	<b>61 140</b>	<b>54 410</b>	<b>439 441</b>	<b>459 838</b>	<b>609 979</b>	<b>248 146</b>	<b>954 019</b>

<sup>1</sup> Total des superficies sur lesquelles sont utilisées la technique pulvérisation en bandes ou la technique des doses réduites d'herbicides;

<sup>2</sup> Ne comprend pas les superficies en prairies et en pâturages;

<sup>3</sup> Moyens de lutte utilisés pour la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les insectes ou les maladies (par exemple : le travail mécanique, la pulvérisation de pesticides, l'emploi de prédateurs, etc.).

<sup>4</sup> Source : Direction de l'agroenvironnement et du développement durable, MAPAQ, mars 2010.

**Tableau 29 : Répartition des superficies selon les types de travail primaire du sol, chez les exploitations agricoles membres des CCAE, par région, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

Région	Labour		Travail réduit		Semis direct	
	(ha)	(%)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
Abitibi-Témiscamingue	12 137	80	2 947	19	123	1
Bas-Saint-Laurent	21 517	49	11 519	26	10 931	25
Capitale-Nationale – Côte-Nord	4 198	45	2 680	29	2 433	26
Centre-du-Québec	11 600	29	14 286	35	14 546	36
Chaudière-Appalaches	23 989	55	10 894	25	8 968	20
Estrie	6 138	52	4 342	37	1 235	11
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	2 026	60	988	29	339	10
Laurentides	6 334	46	4 160	30	3 215	23
Mauricie	9 057	38	8 868	37	5 731	24
Montréal-Est	60 969	42	56 169	38	28 788	20
Montréal-Ouest	38 125	42	23 981	27	27 720	31
Montréal – Laval – Lanaudière	13 936	42	11 910	36	7 690	23
Outaouais	3 487	62	1 452	26	641	11
Saguenay – Lac-Saint-Jean	14 711	61	5 797	24	3 416	14
<b>TOTAL</b>	<b>228 224</b>	<b>45</b>	<b>159 993</b>	<b>32</b>	<b>115 774</b>	<b>23</b>

# ANNEXE 2

## DÉTAILS DES PLANS D'ACTION DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

Tableau 30 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2010

Objectif	Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réduire la charge en phosphore	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	80	9	23 837 kg
	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	37	11	46 460 kg
	Réduction de l'importation de fumier	83	16	26 853 kg
	Réduire le phosphore à la source en diminuant la teneur en P de la moulée	9	3	756 kg
	Réduire le phosphore à la source en utilisant de la phytase dans l'alimentation	2	0	0 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une moulée à l'alimentation	3	0	0 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	3	1	1260 kg
	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	5	1	200 kg
	<b>Total des actions</b>	<b>222</b>	<b>41</b>	<b>99 366 kg</b>
Augmenter la capacité de disposition de la charge en phosphore	Optimiser l'utilisation de superficies possédées par l'exploitant	23	4	1 556 kg
	Changer la régie de culture	16	2	800 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (entente existante)	52	15	25 349 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (nouvelle entente)	133	45	50 909 kg
	Louer des terres	66	19	23 910 kg
		<b>Total des actions</b>	<b>290</b>	<b>85</b>
Modifier les structures des exploitations agricoles pour réduire la charge en phosphore	Acheter des terres	40	8	6 405 kg
	Améliorer la génétique du troupeau	15	0	0 kg
	Traiter les fumiers à la ferme (partiel ou complet)	4	2	1 360 kg
	Réduire le cheptel autorisé	35	10	5 389 kg
	Déménager des installations	10	1	8 100 kg
	<b>Total des actions</b>	<b>104</b>	<b>21</b>	<b>21 254 kg</b>
	<b>GRAND TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>616</b>	<b>147</b>	<b>223 144 kg</b>

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

Tableau 31 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de respecter les droits d'exploitation en date du 31 mars 2010

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réduire le cheptel actuel conformément au droit d'exploitation	5	4	1 oui
Réduire la charge de phosphore conformément au droit d'exploitation	2	1	0 oui
Réaliser annuellement le bilan phosphore	4 372	3 292	2 710 oui
Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	15	8	0 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>4 394</b>	<b>3 305</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 32 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réaliser annuellement le PAEF	4 481	3 329	2 725 oui
Analyser annuellement les déjections animales	4 852	1 443	3 002 analyses
Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	4 575	2 973	1 912 oui
Épandre les lisiers de porc par rampe	800	545	96 % des volumes
Épandre les lisiers (autres que porcins) par rampe	550	196	95 % des volumes
Posséder une entente de traitement	11	11	8 oui
Posséder un registre d'expédition pour le traitement	17	13	9 oui
Posséder un bail de location des terres	1 604	951	444 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations de fumiers	993	704	471 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les exportations de fumiers	655	472	315 oui
Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	2 972	2 010	1 153 oui
Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	6	3	7 aires
Respecter les normes d'épandages des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	204	123	65 oui
Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	183	24	57 puits
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>21 903</b>	<b>12 797</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 33 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Rendre l'ouvrage de stockage de gestion de fumier liquide étanche	3	1	1 oui
Rendre l'ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2010)	30	22	8 oui
Rendre l'ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2005)	2	2	1 oui
Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	227	153	117 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2010)	130	73	6 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2005)	16	12	6 oui
Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	565	31	9 386 m3
Posséder une entente et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	199	136	56 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier liquide	80	38	3 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier solide	16	13	3 oui
Rendre l'ouvrage de stockage à déjection liquide conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	1	0	0 oui
Rendre l'ouvrage de stockage à déjection animale solide conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	1	0	0 oui
Construire une structure d'entreposage étanche	266	120	7 oui

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Construire une nouvelle structure d'entreposage étanche	6	0	0 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales liquides	4	0	0 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales solides	17	10	1 oui
Posséder les recommandations d'un agronome sur l'entreposage des fumiers en amas au champ	54	20	2 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier liquide	94	62	26 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier solide	30	19	6 oui
Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	200	113	40 oui
L'amas (au champ ou près du bâtiment d'élevage) est enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	202	142	83 oui
Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	166	97	56 oui
Faire des amas aux champs	78	38	10 oui
Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas aux champs	1	1	0 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>2 388</b>	<b>1 103</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 34 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	424	231	32 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par le règlement municipal	13	10	2 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à trois mètres d'un cours d'eau, d'un lac, d'un marécage (en l'absence de règlement municipal)	30	19	0 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à un mètre d'un fossé (en l'absence de règlement municipal)	8	1	0 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>475</b>	<b>261</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 35 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin.	241	45	13 oui
Respecter les délais avant récolte	356	261	183 oui
Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	196	119	62 oui
Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDEP	87	37	1 oui
Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	479	253	10 oui
Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	849	420	4 oui
Respecter les distances protectrices des immeubles protégés lors de pulvérisation de pesticides	127	82	56 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>2 335</b>	<b>1 217</b>	

NE = Nombre d'exploitations

N.d. = Non disponible

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 36 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réaliser un bilan alimentaire	143	78	5 oui
Introduire des acides aminés dans l'alimentation	2	0	0 oui
Construire un ouvrage de stockage	140	84	4 oui
Introduire la méthode diagnostique du bilan minéral	12	7	0 oui
Installer des systèmes d'économie d'eau (trémies-abreuvoirs)	6	1	47 % du cheptel
Installer des systèmes d'économie d'eau (bols économisateurs)	5	2	100 % du cheptel
Installer des systèmes de contrôle de l'alimentation	3	2	62 % du cheptel
Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	71	6	75 % des structures
Régler le matériel d'épandage	913	153	87 % des épandeurs
Améliorer le mode d'épandage (par rampe)	84	32	96% des volumes
Améliorer le mode d'épandage (par aérosuspension haute)	5	0	0% des volumes
Améliorer le mode d'épandage (par aérosuspension basse)	11	4	100% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	192	65	55% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	168	55	48% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	44	13	47% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	209	75	75% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	34	14	59% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	48	6	45% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	34	6	49% des volumes
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	10	0	0% des volumes
Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 24 heures après l'épandage	127	23	84% des volumes
Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 24 à 48 heures après l'épandage	60	11	60% des volumes
Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 48 heures après l'épandage	20	2	100% des volumes
Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	11	4	54% des volumes
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine sur le plan de ferme	170	24	83% des volumes
Valoriser les résidus de cultures par le compostage	21	1	100% des volumes
Composter les fumiers	39	8	2 784 m3
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	126	52	121 645 m3
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après récolte avec l'introduction d'un engrais vert	36	6	3 732 m3
Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	85	32	92 analyses
Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	130	26	236 analyses
Augmenter la capacité d'entreposage des fumiers à la ferme	14	1	30 jours
Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	35	1	50 jours
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés à proximité des bâtiments d'élevage	251	73	56 128 m
Prendre des analyses foliaires	110	27	737 ha
Fractionner l'application des engrais minéraux	367	151	9 687 ha
Amender les sols	263	70	2 704 ha
Chauler les sols	3 080	659	19 510 ha
Appliquer les engrais en bande	113	23	1 228 ha
Importer des déjections animales	373	137	2 520 899 kg

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Diminuer la teneur en phosphore de la moulée	8	1	1 kg
Utiliser de la phytase	113	16	1 976 kg
Ajouter une moulée	1	0	- kg
Diminuer les achats d'engrais minéraux	101	14	40 711 kg
Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	29	8	117 puits
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>7 817</b>	<b>1 973</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 37 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Améliorer le travail primaire des sols (avec travail réduit)	185	22	73 % des superficies
Améliorer le travail primaire des sols (avec semis direct)	97	17	48 % des superficies
Introduire des engrais verts	821	161	47 52 ha
Planter un système de rotation des cultures	249	49	68 % des superficies
Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	217	37	99 sites
Installer des clôtures afin de limiter l'accès des animaux aux cours d'eau	82	24	74 % des accès
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	52	21	78 % des accès
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	2	0	0 accès
Protéger les sorties de drain	1 126	191	61 % des sorties
Aménager les jonctions (confluents) des fossés et des cours d'eau	419	42	256 aménagements
Aplanir les champs	658	169	6 605 ha
Cultiver les champs en contre pente	35	0	0 ha
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des cours d'eau	253	35	26 312 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition =+ 75% herbacée) le long des cours d'eau	67	10	3 480 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition =+ 75% arbustive) le long des cours d'eau	86	10	5 500 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition =+ 75% arborescente) le long des cours d'eau	30	4	1 953 m
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des fossés	48	9	8 540 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition =+ 75% herbacée) le long des fossés	20	4	8 800 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition =+ 75% arbustive) le long des fossés	11	3	982 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition =+ 75% arborescente) le long des fossés	11	2	3 320 m
Aménager des voies d'eau engazonnées	120	31	53 213 m
Aménager des avaloirs	593	126	477 avaloirs
Irriguer les champs avec un système de réduction de perte d'eau (goutte-à-goutte ou aspersion à faible pression)	16	9	32 % des superficies
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau	638	82	34 873 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide du génie végétal	36	13	42 035 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide d'empierrement	127	36	3 982 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide de techniques mixtes	83	22	5 642 m
Reprofilier le talus	108	38	14 925 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau	648	74	6 938 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le fossé	148	28	2 039 m
Corriger les problèmes de compaction des sols	487	244	25 oui
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés en bordure des champs	449	72	67 027 m
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	575	104	78 % des puits
Installer une clôture afin de protéger les puits	25	3	92 % des puits

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Récupérer les eaux (recyclage ou traitement) usées des installations de lavage des fruits et légumes	18	4	10 620 m3
Valoriser les résidus de culture par le compostage	9	1	100 % des superficies
Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	118	93	17 oui
Drainer souterrainement les champs	800	150	3 199 ha
Dégager les ponceaux obstrués	145	14	31 ponceaux
Obturer les puits inutilisés	461	31	42 puits
Aménager des tranchées filtrantes	181	28	5 898 m
Planter le semis direct	1 001	342	19 514 ha
Planter la culture sur billons	19	9	223 ha
Planter l'usage du chisel	238	50	3 207 ha
Planter le travail réduit du sol (autre que chisel, semis direct et billons)	511	128	6 166 ha
Planter les cultures intercalaires	127	12	304 ha
Planter les cultures de couverture d'hiver (blé d'automne ou seigle à récolter)	113	15	228 ha
Planter des cultures de couverture d'hiver qui seront enfouies au printemps suivant	138	18	348 ha
Laisser les résidus à la surface du sol	231	56	2 404 ha
Prélever et faire analyser un échantillon d'eau	240	28	135 échantillons
Réaliser un meilleur drainage de surface	830	87	1 925 ha
Faire réaliser un diagnostic de drainage par un spécialiste en drainage agricole	151	13	441 ha
Protéger adéquatement les puits en usage	327	59	205 puits
Aménager un bassin de sédimentation	40	11	39 bassins
Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	414	168	319 regards
Nettoyer les sorties de drain	305	36	268 sorties
Identifier les sorties de drain	277	60	782 sorties
Mettre à jour le plan de ferme	468	241	170 oui
Aménager des traverses à gué pour les animaux	33	3	6 traverses
Aménager des traverses à gué pour la machinerie	14	1	3 traverses
Remplacer des ponceaux	237	33	59 ponceaux
Protéger des ponceaux	295	33	112 ponceaux
Nettoyer les obstacles (ex. embâcles, barrage de castor, etc.)	181	10	2 902 m
Aménager des risbermes	69	12	1 852 m
Aménager des chutes enrochées	181	51	290 chutes
Aménager des seuils dans le cours d'eau	46	6	22 seuils
Aménager des puits d'infiltration	115	31	185 puits
Améliorer le système de rotation des cultures	93	39	4 oui
Installer un exutoire sur le plan d'eau	7	6	0 oui
Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	220	119	64 oui
Réaliser des profils de sols	399	194	12 oui
Construire des ponceaux	45	10	21 ponceaux
Produire un diagnostic spécialisé	480	267	35 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>18 099</b>	<b>4 161</b>	

NE = Nombre d'exploitations

N.d.= Non disponible

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 38 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Régler annuellement tous les pulvérisateurs	633	170	90 % des pulvérisateurs
Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et des visites de dépistage	1 003	259	12 081 ha
Utiliser les informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	335	119	55 oui
Dépister les champs (en prairie et pâturage)	122	33	1 008 ha
Dépister les champs (autres que prairie et pâturage)	906	427	24 411 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (en contrôle mécanique)	75	19	992 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (de culture sans herbicide)	66	27	422 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements en bande)	20	5	283 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements à dose réduite)	42	12	623 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements par agent biologique)	34	6	7 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements physiques)	8	3	59 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec interventions combinées)	31	6	297 ha
Mettre en place une rotation planifiée des cultures	81	17	68 %
Appliquer les pesticides en bandes ou de manière localisée	80	59	1 256 ha
Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	341	234	165 oui
Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	356	225	123 oui
Utiliser de façon rationnelle les fongicides systémiques (minimiser les risques de résistance)	79	57	98 % des traitements
Appliquer les principes de la lutte intégrée	160	29	362 oui
Utiliser les doses minimales efficaces de pesticides	154	75	95 %
Régler le pulvérisateur au complet aux 4 à 5 ans et vérifier la stabilité du réglage à chaque année	277	205	90 oui
Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	201	142	112 oui
Encourager la présence d'acariens prédateurs par un bon choix des produits phytosanitaires (ex. éviter Lannate, Cygon, Thiodan, Kelthane, Manzate, Dithane)	85	67	60 oui
Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	80	69	63 oui
Conservier des zones de refuge pour les insectes	138	53	18 oui
Faire une rotation des groupes de pesticides	370	197	94 oui
Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	288	181	84 oui
Porter des équipements de protection adéquats lors des applications de pesticides	530	290	117 oui
Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	52	22	4 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>6 547</b>	<b>3 008</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

**Tableau 39 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2010**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Établir un plan de conservation de la biodiversité	12	8	117 ha
Signer une entente avec un organisme de conservation de la nature	2	2	16 ha
Aménager un marais pour améliorer la biodiversité	4	1	2 marais
Établir un plan d'aménagement forestier	101	22	359 ha
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>119</b>	<b>33</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2010.

# LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : ...Évolution du nombre d'exploitations agricoles membres, conseillers et de CCAE entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	10
Tableau 2 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAE par type de production agricole, entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	10
Tableau 3 : Répartition des unités animales par type d'élevage chez les exploitations agricoles membres des CCAE, entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	11
Tableau 4 : Répartition des superficies cultivées chez les exploitations agricoles membres des CCAE par type de culture, entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	11
Tableau 5 : Évolution du nombre de PAA réalisés chez les exploitations agricoles accompagnées par les CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010	13
Tableau 6 : Nombre d'exploitations agricoles membres des CCAE ayant des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010	14
Tableau 7 : Nombre et proportion des exploitations agricoles membres des CCAE réparties selon l'état du bilan de phosphore, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010 <sup>1</sup>	14
Tableau 8 : Évolution des résultats du bilan de phosphore chez les exploitations agricoles membres des CCAE et ayant un PAA pour chacune des années entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	15
Tableau 9 : Taux d'adoption des principales pratiques relatives au <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> (REA) par les exploitations agricoles membres des CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010	15
Tableau 10 : Évolution des quantités moyennes d'engrais minéraux utilisés entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2009 par les exploitations agricoles membres des CCAE ayant déclaré des superficies cultivées	16
Tableau 11 : Quantités moyennes d'engrais minéraux utilisés entre le 1 <sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010 par les exploitations agricoles membres des CCAE ayant déclaré des superficies cultivées	16
Tableau 12 : Évolution des superficies qui font l'objet de pratiques visant la réduction de l'utilisation des pesticides ou qui font l'objet d'interventions phytosanitaires chez des exploitations agricoles membres des CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010	17
Tableau 13 : Évolution des superficies en culture sans herbicide chez des exploitations agricoles membres des CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2009	17
Tableau 14 : Répartition des superficies cultivées par les exploitations agricoles membres des CCAE selon le type de travail primaire du sol, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2010	18
Tableau 15 : Répartition des superficies protégées durant l'hiver par une couverture végétale chez les exploitations agricoles membres des CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	18
Tableau 16 : Répartition des superficies établies avec des engrais verts chez les exploitations agricoles membres des CCAE entre le 1 <sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2010	19
Tableau 17 : Proportion des cours d'eau protégés par une bande riveraine chez les exploitations agricoles membres des CCAE pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2009	20
Tableau 18 : Évolution du nombre d'actions planifiées dans les PAA des exploitations agricoles accompagnées par les CCAE et du nombre d'actions planifiées avec des résultats	21
Tableau 19 : Type d'activités collectives réalisées par les CCAE et le nombre de participants, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010	22
Tableau 20 : Liste détaillée des partenaires des activités collectives réalisées par les CCAE, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010	22
Tableau 21 : Type d'actions collectives réalisées par les CCAE et le nombre de participants, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008	22
Tableau 22 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAE par rapport au nombre total d'exploitations, par région, en date du 31 mars 2010	23
Tableau 23 : Répartition des unités animales chez les exploitations agricoles membres des CCAE, par région, en date du 31 mars 2010	23

Tableau 24 : Répartition des superficies en culture des exploitations agricoles membres des CCAE, par région, en date du 31 mars 2010	24
Tableau 25 : Répartition des exploitations agricoles membres des CCAE ayant des PAEF et des bilans de phosphore, par région, selon la localisation du CCAE, en date du 31 mars 2010	24
Tableau 26 : Répartition des exploitations agricoles accompagnées par des CCAE ayant des PAA en date du 31 mars 2010	25
Tableau 27 : Exploitations agricoles membres des CCAE en équilibre selon l'état du bilan de phosphore, par région, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	25
Tableau 28 : Répartition des superficies qui font l'objet de pratiques visant la réduction de l'utilisation des pesticides ou qui font l'objet d'interventions phytosanitaires chez des exploitations agricoles membres des CCAE, par région, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	26
Tableau 29 : Répartition des superficies selon les types de travail primaire du sol, chez les exploitations agricoles membres des CCAE, par région, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010	26
Tableau 30 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2010	27
Tableau 32 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2010	28
Tableau 33 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2010	28
Tableau 34 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2010	29
Tableau 35 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2010	29
Tableau 36 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2010	30
Tableau 37 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2010	31
Tableau 38 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2010	33
Tableau 39 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2010	33

En vertu de l'Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles, les clubs-conseils en agroenvironnement bénéficient du soutien financier des gouvernements du Canada et du Québec pour la période de 2009 à 2013. Aux termes de cette entente, Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec auront chacun versé 21 M\$ provenant de l'Accord Cultivons l'Avenir par l'entremise du programme Prime-Vert. Les producteurs et productrices agricoles auront quant à eux investi au-delà de 21 M\$.

Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec



Cultivons l'avenir, une initiative  
fédérale-provinciale-territoriale



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agr-Food Canada

Canada



Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles